

Demande d'adhésion à l'IFPEC

Je soussigné(e) :

NOM: REVELLAT

Prénom: Evelyne

Adresse courrier: 129 Boulevard Pasteur

94360 Bry-sur-Marne

Adresse courriel: evelyne.revellat@khepri.biz

Téléphone et/ou mobile : 06 60 47 71 64

demande mon affiliation à l'APEC en tant que :

- Membre certifié clinique (cotisation annuelle : 75 euros)
- Membre certifié technique (cotisation annuelle : 50 euros)
- Membre adhérent (cotisation annuelle : 25 euros)
- Membre candidat (cotisation annuelle : 15 euros).

Je remplis les conditions d'admission, ayant débuté une formation professionnelle à la Psychologie Energétique (EFT, REMAP® et/ou TAT®) avec un formateur certifié IFPEC, EFTUnivers, ou APEC.

La cotisation de la fin d'année 2012 m'est offerte gratuitement.

Je confirme ma demande d'adhésion ci-dessus en renvoyant ce document dûment complété par email à info@ifpec.org.

Fait à ...Bry-sur-Marne..... le ...13-09-2013

Conditions d'adhésion à l'IFPEC

L'IFPEC, Institut français de psychologie énergétique clinique, prévoit l'affiliation de professionnels de la psychologie énergétique selon 4 catégories de membres : **membre certifié clinique, membre certifié technique, membre adhérent** ou **membre candidat**.

Vous trouverez ci-dessous les conditions d'admission à ces quatre catégories :

1. Membres certifiés cliniques

Peuvent postuler pour devenir membres certifiés cliniques, les personnes répondant à toutes les conditions suivantes :

- Avoir suivi une formation reconnue à la psychothérapie comprenant une formation à la relation thérapeutique thérapeute/patient, au diagnostic et à la capacité d'établir un plan de traitement)
- ayant accompli une psychothérapie personnelle :
 - psychothérapie d'au moins deux ans auprès d'un psychothérapeute membre d'un groupement reconnu d'une autre orientation ou d'un groupement reconnu de Psychothérapeutes en Psychologie Énergétique (20 séances par an au moins)
- pouvant justifier d'une pratique psychothérapeutique en Psychologie Énergétique de deux ans au moins dans au moins une des méthodes de Psychologie Énergétique reconnue par l'IFPEC. Cette pratique doit avoir été soutenue par des séminaires théorico-cliniques et par des supervisions correspondant aux conditions de certification de l'IFPEC pour la méthode en question.

2. Membres certifiés techniques

Peuvent postuler pour devenir membres certifiés techniques, les personnes qui :

- ne sont pas formées à la psychothérapie et ont un autre champ de pratique
- et
- ont fait le nombre de séances personnelles requises par l'IFPEC auprès d'un Membre Certifié Clinique
- et
- ont suivi des séminaires théorico-cliniques et des supervisions correspondant aux conditions de certification

3. Membres adhérents

Peuvent postuler pour devenir membres adhérents, les personnes ayant entamé une formation professionnelle à la Psychologie Énergétique et/ou engagées dans le processus de certification de l'IFPEC ou EFTUnivers, mais ne répondant pas encore à tous les critères mentionnés précédemment.

4. Membres candidats

Peuvent postuler pour devenir membres candidats :

- les personnes concernées par la Psychologie Énergétique mais non engagées dans une formation professionnelle à la Psychologie Énergétique. Au terme de trois ans, le membre candidat est invité à renouveler sa candidature.

Toute personne désirant devenir membre de l'association doit adresser une demande écrite au bureau du Conseil d'Administration. Celle-ci doit comporter l'indication de la qualité de membre souhaitée, ainsi que la description du cursus de formation, certifiée sincère et conforme aux critères d'admission.

Le bureau examine et apprécie chaque candidature, et répond par écrit au candidat. Tout refus de candidature doit être justifié. Par ailleurs, il lui est loisible de demander toutes les précisions qu'il estime nécessaires à la décision.